jour et par le vote d'une ferme é toujours élastique.

L'interpellation du député du Var aura, on le voit, une réelle importance, mais l'examen du budget étant loin d'être terminé devant la Chambre, et le Gouvernement devant se rendre ensuite au Luxembourg pour en soutenir la discussion, il est peu probable que le grand débat sur la poli̇tique générale puisse venir avant les vacances de Pâques.

EMBAUCHAGE D'OUVRIERS ITALIENS

Les troubles de Pont St-Vincent

Nancy, 10 mars. — Pont-Saint-Vincent, à douze kilomètres de Nancy, est un point stratégique assez important entre le chef-lieu de Meurthe-et-Moselle et le camp retranché de Toul.

Pont-Saint-Vincent est dominé par un fort qui défend le passage de la Moselle; en outre, cette localité est le point terminus d'une ligne stratégique en voie d'achèvement qui la relie directement à Toul.

Ajoutons que dans les environs existent des mines de fer et des hauts-fourneaux, en sorte que Pont-Saint-Vincent a été depuis quelques années, à plusieurs reprises, le théâtre de scènes ouvrières motivées d'ordinaire par les différends entre Français et étrangers. Depuis un an environ, les étrangers, presque tous Italiens, ont du quitter le pays.

On exécute en ce moment d'importants travaux au fort, ce qui a augmenté le chiffre de la population ouvrière employée à Pont-Saint Vincent. Mais les entrepreneurs, MM. Gilles et Bellet, ont dû interrompre passagèrement les travaux par suite des gros froids derniers et ils ont demandé à leurs ouvriers de déblayer la masse de neige *gratuitement*, prétendent les ouvriers. D'ou mésintelligence et renvoi d'un certain nombre d'ouvriers.

MM. Gilles et Bellet ainsi que nous l'annoncions dernièrement, résolurent de les remplacer par des Italiens et samedi matin, dix-huit Italiens arrivaient de Chalindrey à Pont-Saint-Vincent.

Le fort est à quelque distance de la gare, au haut d'une côte assez abrupte.

Les ouvriers français congédiés, leurs camarades tant de l'entreprise Gilles et Bellet que de la voie ferrée, les mineurs du Val-de-Fer s'étaient réunis sur la route et, devant leur attitude et leurs cris de protestation, les Italiens, bien qu'accompagnés et protégés par le capitaine commandant le fort et ses officiers, refusèrent de monter jusqu'au fort.

Ils regagnèrent la gare. Entre temps étaient arrivés de Nancy à Pont Saint-Vincent M. Gerber, commissaire spécial de police, et une brigade de gendarmerie. Ils veillèrent à la sécurité des Italiens qui, à une heure de l'après-midi, prenaient le train pour Vesoul.

Mais dans la soirée les troubles se sont considérablement aggravés.

Les ouvriers venaient d'être dispersés, quand ils aperçurent la voiture de l'entrepreneur, M. Gille, qui allait à la gare pour l'amener. M. Gille, qui arrivait de Nancy, ignorait les événements de la matinée.

A peine descendu du train, une foule menaçante l'entoure. La gendarmerie et le commissaire de police le protègent et le font monter avec sa femme et un de ses parents dans un braeck. Mais les manifestants, qui poussent des cris, ne permettent à la voiture que d'avancer au pas. Des pierres et des morceaux de bois sont lancés.

Au sortir de Pont-Saint-Vincent, la route est barrée par des ouvriers qui arrêtent la voiture. Les brigades de gendarmerie de Flavigny et de Pont-Saint-Vincent, impuissantes à repousser les manifestants, se bornent à escorter la voiture jusqu'à la mairie où se réfugie l'entrepreneur.

La foule, cependant, grossit sur la place. Les cris de : « A mort ! à mort ! se font entendre. Les chevaux sont dételés du braeck, qui est emmené à fond de train sur le pont de la Moselle et précipité sur les glaçons de la rivière où il se fracasse.

L'autorité impuissante demande au fort de Saint-Vincent l'appui de deux compagnies. On télégraphie à Nancy qui envoie des gendarmes sous la conduite d'un capitaine. Heureusement la pluie survient et les manifestants trempés se dispersent d'eux-mêmes.

Un gendarme et une jeune fille, atteints par des pierres, ont reçu reçu de légères blessures.

La majorité des habitants du pays est manifestement hostile aux Italiens.

De tous les étrangers, ceux-là sont les moins acceptés surtout à cause de leur manie de jouer du couteau.

D'ailleurs, dans la Lorraine annexée, il en va de même : Les Italiens employés dans les mines et les établissements métallurgiques se prennent souvent de rixe à main armée avec les gendarmes allemands.

Des deux côtés de la frontière le sentiment public est donc très défavorable aux Italiens.

Nouvelles Étrangères

Lancement d'un yacht impérial russe

Copenhague, 10 mars. — Aujourd'hui, pour l'anniversaire du czar Alexandre III, le nouveau yacht impérial *Standart* a été lancé à trois heures après-midi, en présence du roi de Danemarck, du prince héritier et de plusieurs membres de la famille royale, entourés d'une nombreuse suite de hauts dignitaires.

L'opération a très bien réussi.

L'alliance Franco-Russe

Saint-Pétersbourg, 10 mars. — Le *Sviet*, dément les bruits répandus dans la presse étrangère par certains miliciens de Saint-Pétersbourg suivant lesquels les hautes sphères russes tenderaient à abandonner l'alliance française pour retourner à l'alliance des trois empires.

Aucune intrigue, déclare le journal russe, ne détournerait la Russie et la France de leur amitié mutuelle qui leur donne une position avantageuse, maintient leurs adversaires dans les limites voulues et garantit à l'Europe une longue paix.

LA GUERRE
entre la Chine et le Japon

Prise de Ying-Tsu

Londres, 10 mars. — Les journaux de ce matin ont reçu quelques détails sur la prise de Ying Tsu ou Ying-Kow, qui est le port de Niu-Chwang.

La brigade du général Nodzu, opérant le mouvement au Sud que je vous ai signalé, arriva mardi en vue de Ying-Tsu et de bonne heure, le lendemain matin, commença l'attaque du port.

Un combat très vif s'est engagé, les Chinois faisant une bonne résistance; mais les forts qui commandent l'estuaire du Liao-Ho tombèrent les uns après les autres aux mains des Japonais.

Le général Nodzu a laissé à Niu-Chwang une brigade, qui assure l'ordre le plus parfait.

Les mesures sont prises pour assurer l'ordre à Ying-Tsu.

Les dépêches anglaises paraissent confondre Ying-Tsu, port de New-Chwang, avec Kao-Khan, seconde et dernière étape des Japonais venant de Niu-Chwang.

Les Japonais ont pris cette localité, puis Ying-Tsu, d'où probablement cet amalgame de Ying-Kao.

LA BELGIQUE

La bande Meert

Une nouvelle arrestation à Bruxelles. — Coups de feu sur un pompier. — Deux arrestations à Feignies (Nord). — Un nouveau voyage de l'officier inspecteur Van Win.

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 9 mars. — L'instruction avance à grands pas. Toute la brigade judiciaire est sur pied chaque nuit ; des surveillances sont établies en différents points de la ville ; car on est persuadé que les affiliés de la bande Meert restés inconnus jusqu'à présent doivent continuer leurs expéditions nocturnes.

Ce matin vers 3 heures, l'agent Kints et le pompier Derœver, étant de patrouille rue Neuve, remarquèrent deux individus qui, à différentes reprises, firent le tour de l'église du Finistère, paraissant chercher aventures. L'agent Kints s'étant approché d'eux pour leur demander le but de leurs étranges déambulations, les deux hommes balbutièrent des explications embarrassées.

Ils furent alors priés d'accompagner la patrouille au commissariat de la 4e division.

Les deux hommes firent d'abord mine de se laisser conduire sans opposer aucune résistance; mais au coin de la rue St-Michel, l'un d'eux se dégagea violemment des mains du pompier qui le tenait et s'enfuit dans la direction de la place des Martys. Le pompier courut derrière lui; comme il allait atteindre le fuyard, celui-ci se retourna brusquement armé d'un revolver et fit feu sur Derover.

Le pompier, étourdi, recula, ce qui permit à l'escarpe de regagner du terrain, poursuivant sa course, le fuyard a tiré un second coup de feu sur un allumeur de réverbère qui avait également essayé de l'arrêter, puis il se perdit dans un dédale de rues.

Heureusement, ni le pompier, ni l'allumeur de réverbères, n'ont été atteints par les coups de feu.

L'autre individu que l'agent Kints tenait d'une main ferme a été conduit au poste, malgré sa résistance.

Il a déclaré se nommer Gustave Adam. Il faisait partie de la bande Meert. *Il est, dit-il, arrivé de Lille il y a deux jours.* Sur lui on a trouvé des passe-partout identiques à ceux saisis dans la cave de la rue des Six-Jetons. D'autres instruments du même genre ont été trouvés ce matin sur le seuil d'une maison de la rue du Canon.

Adam a refusé énergiquement de désigner son complice.

Une commission rogatoire le concernant va être envoyée au parquet de Lille.

Il est de plus en plus évident que les affiliés de la bande *résidant à Bruxelles* et à Anvers étaient en communication constante avec leurs complices résidant à Lille. Ces *dernières rayonnaient dans toute la région*. Si les perquisitions pratiquées à Lille par M. l'officier inspecteur de police Van Win sont *demeurées sans résultat, elles ont servi* au moins à donner au policier Belge une piste importante.

*C'est ainsi qu'il a appris qu'*Albert Deville un des principaux lieutenants de Meert, celui là même dont la mère et la maitresse ont été *arrêtés ici il y a cinq jours*, à la suite d'une correspondance échangée avec le commissaire de police de cette ville, Albert Deville a été *arrêté hier à Feignies en même temps qu'un* nommé Louis Rambaut, dit *Ross*,

Ce dernier est entré dans la voie des aveux M. l'officier inspecteur de police Van Win est reparti ce matin pour Lille. Il s'arrêtera vraisemblablement à Feignies.

Il doit aussi se rendre à Roubaix et à Valenciennes.

DUX.

P. S. — *Le chiffre des arrestations opérées*, en comprenant celles qui viennent d'être faites à Feignies et celle d'Adam à Bruxelles, *s'élève actuellement à quinze.*

D...

Tournai. — *Corruption électorale.* — Trois personnes sont renvoyées devant la Cour d'assises du chef des faits de corruption *électorale qui ont accompagné les élections* ; ce sont trois cléricaux et parmi eux le clerc du notaire Glorieux, l'un des élus catholiques *au Conseil provincial.*

Là ne se bornent pas les poursuites; une cinquantaine d'autres inculpés sont renvoyés *devant le tribunal correctionnel.*

L'instruction va nous en apprendre de drôles sur la façon dont les cléricaux entendent la liberté et le suffrage universel.

Chronique Régionale

LA QUESTION
des bouilleurs de crû

La Ligue de défense de la région du Nord contre le privilège des bouilleurs de crû nous communique plusieurs documents intéressants.

C'est d'abord le texte d'un vote émis par les membres du Tribunal de commerce de Pézenas (Hérault), lesquels se prononcent « pour l'abolition radicale du privilège des bouilleurs de crû et par conséquent pour l'abrogation de la loi néfaste de 1875 ».

C'est ensuite une protestation adressée au gouvernement par le Syndicat du commerce des liquides de Maine et-Loire, qui demande également l'abolition de cet exorbitant privilège, et l'application du bénéfice résultant de cette opération au dégrèvement des boissons hygiéniques, vins, cidres, bières, etc.

« En faisant rendre au Trésor tout ce que la fraude des bouilleurs de crû lui fait perdre, disent avec raison les protestataires, on évitera de recourir aux impôts nouveaux, et notamment à la surtaxe de l'alcool, qui frapperait sans utilité la bourse du petit commerçant et le salaire de l'ouvrier. »

Enfin, la Ligue nous fait connaître l'opinion de M. Jules Simon sur la question des bouilleurs de crû. Voici en quels termes s'exprimait, le 12 juillet 1894, l'éminent sénateur :

Le privilège des bouilleurs de cru est l'organisation en grand de la fraude avec estampille légale. Quand cette énorme entreprise contre la fortune de la France aura pris fin, on se demandera comment elle a pu s'établir, durer, se développer. et trouver d'éloquents défenseurs qui invoquent, pour cette spéculation, les droits de la liberté et de la propriété. Il ne faut s'étonner de rien dans ce monde économique, l'esclavage lui-même a ses défenseurs qui invoquent très sérieusement la liberté d'avoir des esclaves.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE
A LA COMMISSION

L'*Officiel* vient de promulguer une loi qui intéresse au plus haut point les voyageurs à la commission. Voici les termes de cette loi.

ARTICLE UNIQUE :

Le dernier alinéa de l'article 549 du Code de commerce est modifié ainsi qu'il suit :

Le même privilège est accordé aux commis attachés à une ou plusieurs maisons de commerce, sédentaires ou voyageurs savoir :

S'il s'agit d'appointements fixes pour les salaires qui leur sont dus durant six mois antérieurs à la déclaration de la liquidation judiciaire ou de la faillite.

Et s'il s'agit de remises proportionnelles allouées à titre d'appointements ou de suppléments d'appointements, pour toutes les commissions qui leur sont définitivement acquises, dans les trois derniers mois précédant le jugement déclaratif, alors même que la cause de ces créances remonterait à une époque antérieure.

M. Pierre Legrand avait déposé une proposition qui admettrait uniformément au rang des créances privilégiées les salaires et commissions dues pour les six derniers mois précédant la déclaration de faillite. La Chambre l'avait adoptée. Mais le Sénat la modifia en ce qui concerne les voyageurs à la commission. C'est cette proposition, ainsi amendée, qui est devenue la loi dont nous avons donné le texte.

Dans l'exposé des motifs qu'il présentait en 1890, à l'appui de sa proposition, M. Pierre Legrand citait un passage intéressant d'une étude de M. Eugène Roche, président de la Société des Voyageurs de Lille et du Nord, dont nous croyons devoir reproduire cependant un extrait :

La classe des voyageurs de commerce est à coup sûr non moins intéressante que celle des commis. Les voyageurs et les commis ont des *fonctions différentes, mais ne sont-ils pas les uns* comme les autres des auxiliaires indispensables de nos grandes industries et de nos importantes maisons de commerce? Grâce aux commis, les patrons obtiennent une sage administration et une bonne comptabilité indispensables à la marche des affaires, mais c'est le voyageur qui alimente *la maison de commerce, qui envoie des commissions*, qui fait vivre en un mot!

Et à un point de vue plus général, ce sont les voyageurs de commerce qui répandent partout les merveilles et les produits de notre industrie nationale.

Nominations

Enregistrement. — M Henry, receveur à Palaiseau, est nommé receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines à Lille, en remplacement de M. Minel, appelé au 20e bureau des actes d'huissiers à Paris.

M. Pierrat, receveur à Blaimont (Meurthe-et-Moselle), est nommé receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre au Cateau, en remplacement de M. Clerget de Saint-Léger, appelé au bureau de Palaiseau.

ARMÉE. — *Artillerie.* — M. Offret, capitaine à Lille, passé à Champigny, pour être adjoint au commandement de l'artillerie de l'arrondissement.

M. Philbert, lieutenant au 2e bataillon, 2e batterie, détachée à Hirson, est classé au 29e régiment, 5e batterie.

M. Bainville, lieutenant au 1er bataillon, 3e batterie, détachée à Dunkerque, est classé au 15e bataillon, 3e batterie, détachée à Brest.

Le Nord à Paris

La soirée d'inauguration des *Jeudis Septentrionaux* a été des plus brillantes. Plusieurs centaines d'originaires de la région du Nord se pressaient dans la cale Jean Bart, au Café Riche.

Grand succès pour le vigoureux chansonnier populaire Marcel Legay, le laryngilogue Romas de *Bataclan*, le chanteur mondain Maurice Brébant, G. Dineur, un baryton d'avenir; les bons poètes et chansonniers Lefranc, Laut, Petit, Vernock, le fantaisiste Engrand et des musiciens de talent, MM. de Ménil, Bourgeois, Chartier, Estyle et Soudant.

LE CURÉ DE BONDUES

La *Croix du Nord* et la *Vraie France* se sont empressées de reproduire la lettre que nous a adressée M. le curé de Bondues.

Eh ! bien, nous posons à la *Croix* la question que nous avons posée à ce prêtre et qui est restée sans réponse. Est-ce que M. Fenélon Feuiller, curé de Bondues, n'est pas l'auteur, ou tout au moins l'inspirateur des articles publiés par la *Croix* contre l'Administration de l'Hospice.

Nous espérons que la *Croix*, si prompte d'ordinaire à la repartie, ne refusera pas de répondre.

L'AFFAIRE TREMBLIÉ

On écrit de Bordeaux au *Soleil* :

« L'affaire Tremblié vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Les perquisitions faites à Buenos-Ayres, calle Constitucion, avaient amené la découverte d'un cadavre, qu'on supposait être celui de Farbos, le camarade de Tremblié, parti avec lui de Bordeaux pour la capitale de la République argentine.

C'est sur cette découverte que le parquet échafaudait toute cette affaire criminelle. Mme Farbos, la malheureuse épouse du camarade de Tremblié, avait été convoquée aujourd'hui par le parquet de Bordeaux, qui lui a présenté la tête du cadavre trouvé à Buenos-Ayres. La scène, qui avait peu de témoins, a été des plus émouvantes.

A la demande de M. Roujol, juge d'instruction, la malheureuse femme a déclaré reconnaitre son mari ; deux autres personnes, Mme Delmas, tante, et M. Cèles, beau-frère de la victime, ont également reconnu les traits de Farbos. Il n'y a maintenant plus de doutes à avoir sur la culpabilié de Tremblié, qui va passer sous peu devant les assises du département du Nord. »

Postes

Le 2 avril 1895, les services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, seront mis en adjudication pour dix années, à la Direction générale des Postes et Télégraphes, à Paris, rue de Grenelle, 99.

Une 2e adjudication de ces mêmes services, à titre transitoire et éventuel, durant un an.

Pour concourir, il faut être Français, et se faire, au préalable, agréer par la Commission d'examen des candidatures.

Les demandes doivent être adressées au Directeur général des Postes et Télégraphes, à Paris, avant le 18 mars 1895.

Pour plus de renseignements, voir les affiches apposées au bureau des Postes.

Exposition internationale de Saint-Pétersbourg

Dans la liste des récompenses décernées par le jury international de l'Exposition internationale de culture fruitière de Saint-Pétersbourg en 1894, nous relevons :

Petite médaille d'argent. — M. Casiez Bourgeois, à Cambrai, pour ses chicorées torréfiées.

Ecole supérieure de Commerce

Bourses de l'Etat. — Par arrêté ministériel du 20 février dernier, les demandes de bourses devront être désormais adressées aux préfectures, du 1er au 15 juin.

Les candidats admis à concourir pour l'obtention des bourses disponibles seront avisés par l'administration au mois de septembre.

Il sera mis cette année deux bourses au concours.

Pour les conditions à remplir et pièces à fournir, s'adresser au directeur de l'Ecole, 36 rue Nicolas-Leblanc, à Lille.

Les manœuvres de garnison
Garnison de Valenciennes

En exécution des instructions du général commandant le corps d'armée, il sera exécuté en 1895 des manœuvres de cadres et des manœuvres de garnison, dans les conditions suivantes :

1re période. — Du 1er mars au 30 avril. — 1° Des manœuvres de cadre de bataillon d'une durée de 1 jour auxquelles assisteront tous les officiers de cadre du bataillon.

2e Une manœuvre de cadres du régiment d'une durée de 4 jours à laquelle prendront part : le colonel, 3 chefs de bataillon, 12 capitaines, 16 ordonnances et 2 conducteurs.

2e période. — Du 1er mai au 30 juillet. — 1° Des manœuvres à double action d'une durée d'un jour, une fois par quinzaine, en principe le 1er [illegible] par les troupes de la garnison.

2° Des marches militaires combinées avec un exercice du service en campagne une *fois* par quinzaine, en principe le 2e vendredi pour chaque bataillon d'infanterie sous la direction du chef de bataillon.

3° Un de ces derniers exercices aura une durée de 2 jours et donnera lieu aux allocations prévues pour les manœuvres de garnison.

3e période. — Du 1er août au 30 août. — Des manœuvres de garnison d'une durée de plusieurs jours entre les troupes de garnisons voisines, d'après des ordres qui seront donnés ultérieurement.

Chronique Locale

ROUBAIX

Eclipse de lune

Grâce à la pureté du ciel les noctambules ont pu assister cette nuit à une éclipse de lune exceptionnellement belle puisque la grandeur du phénomène a atteint 1,626, le diamètre de notre satellite étant 1; c'est dire que le diamètre de l'ombre dans laquelle la lune a disparu dépassait de plus de moitié le diamètre de l'astre.

La lune est entrée dans la pénombre à 1 heure 7 du matin et dans l'ombre à 2 h. 3.

A partir de ce moment, la lune a disparu peu à peu. A 3 heures 1, la disparition était complète. C'est à ce moment qu'a commencé l'éclipse totale, qui a pris fin à 4 h. 30 seulement. A partir de cet instant notre satellite a reparu progressivement ; il sortira de l'ombre à 5 h.34 et de la pénombre à 6 h. 29. Le phénomène aura donc duré 5 heures 22 minutes.

Les éclipses totales de lune complètement visibles sont assez rares. Le 4 septembre aura lieu une nouvelle éclipse totale, mais *le phénomène ne sera que partiellement visible.*

Ajoutons que le 26 mars, le 20 aout et le *18 septembre se produiront des éclipses partielles* de soleil qui seront tous trois invisibles.

Le suicide du parc de Barbieux

L'homme qui s'est suicidé vendredi après-midi, au parc de Barbieux, a été reconnu hier matin par ses parents pour être un nommé Dumortier, ancien soldat belge, enrégimenté *aux Guides à Bruxelles.*

La famille de Dumortier ignore les causes qui ont poussé le malheureux à cet acte de désespoir.

Une double arrestation pour vols

Depuis quelque temps des vols de pigeons et de lapins étaient commis dans le quartier du Pile, notamment chez MM. C. Mourmann, boucher, rue Pierre-de-Roubaix; P. Courthay, marchand de lait, rue d'Antoing ; Dujardin, propriétaire, rue de Condé, Victor Malfait, rue d'Antoing.

Une enquête habilement menée par l'agent Pontier a amené l'arrestation de deux jeunes gens nommés Charles Legge, 15 ans, et François Dariez, 18 ans, tous deux demeurant rue Marceau, cour Harchuez.

Les deux voleurs revendaient les pigeons et lapins à un marchand de volaille du quartier.

Les « Trompettes »

Les Enfants de la Lyre, fanfare, dont le siège est rue de la Vigne, 34, à l'estaminet de l' « Occasion », faisaient hier après-midi une sortie en ville.

Après avoir rendu visite à ses membres honoraires, la société s'est rendue chez M. Heyndrickx, à l'estaminet du « Chien Bleu », rue de Tourcoing, où elle donnait un concert au profit d'une famille malheureuse.

Photographie artistique Victor HERMANT

165, GRANDE RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs
la douzaine avec prime.

TOURCOING

Simple constatation

Après Roubaix, il parait que nous allons être dotés d'un comité pour le fonctionnement de l'Œuvre de la Bouchée de Pain.

Mais l'on a tenu à établir une différence entre ces deux comités.

A Roubaix, on ne semble se préoccuper que de venir en aide aux malheureux et l'on s'adresse à toutes les personnes charitables à quelque opinion qu'elles appartiennent.

Le comité fait appel à la presse également sans distinction d'opinion.

A Tourcoing, c'est autre chose.

Les seuls journaux réactionnaires et cléricaux, comme *La Croix* et le *Journal de Roubaix* ont été honorés des communications du comité d'initiative.

C'est une constatation qu'il était bon de faire, car elle a son importance.

A l'occasion nous y reviendrons.

L'affaire des grains avariés

Le *Journal de Roubaix* a reçu la lettre suivante de M. Ansar :

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans votre chronique roubaisienne de ce jour, vous parlez de la saisie faite par la douane, à la gare de Tourcoing, le 23 février, de grains destinés à M. Couroublé, minotier à Roubaix, saisie opérée à la suite d'un rapport que j'ai fait et dans lequel je déclarais ces grains non seulement *impropres à la consommation, mais nuisibles à la santé.*

Vous ajoutez ensuite qu'après les explications qui m'ont été fournies par les intéressés, j'aurais fait une expérience dont le résultat aurait été satisfaisant.

J'ignore, Monsieur le Directeur, de quelle source vous *tenez ce renseignement, mais il est complètement erroné.*

» Le soir de la saisie, M. Couroublé accompagné de M. Maillard, avocat à Tourcoing, vint me trouver, et tout en reconnaissant le bien-fondé de mon rapport concernant les grains tels qu'ils avaient été présentés à la douane, m'assura qu'après certaines opérations couramment employées dans les grandes minoteries actuelles, telles que le lavage répété, le séchage et le passage au crible, le grain *pouvait être livré à la mouture.*

Sur sa demande je pris une certaine quantité de ces grains que je lavai à deux reprises différentes et que je fis sécher, et après ces opérations, je reconnus que le grain, débarrassé de ses impuretés, avait bonifié.

» C'est alors qu'en présence de M. le *commissaire central de police de Tourcoing et de M.* Maillard, je fis un second rapport dans lequel je demandais qu'il fût permis à M. Couroublé de prendre trois ou quatre cents kilos des grains incriminés pour leur faire subir, en présence d'un employé de douane, les opérations qu'il préconise, à la suite desquelles le grain incriminé pouvait *être livré à la consommation.*

» Voilà toute la vérité à ce sujet, et il y a loin de là à dire que j'aurais fait une expérience dont le résultat aurait été satisfaisant.

» Veuillez, Monsieur le Directeur, insérer cette lettre et recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

» ANSAR,
» Inspecteur des denrées alimentaires
de la Ville de Tourcoing.

» 9 mars 1895. »

Le " Nord Gymnaste "

Tel est le titre d'une publication nouvelle qui a vu le jour samedi. M. Emile Frère, ancien directeur du *Carabinier gymnaste* est à la tête de cette nouvelle publication. M. Wachmar, de Lille, en est le rédacteur en chef Le *Nord gymnaste* sera le bulletin officiel de l'Union des Sociétés de gymnastique, d'armes et de tir de l'arrondissement de Lille.

Histoire carnavalesque

Sous cette rubrique, nous avons, au lendemain du carnaval, parlé des niches réciproques que s'étaient faites deux époux désunis et vivant actuellement séparés.

La *femme Marie L., s'était déguisée et* dans un café où elle rencontra son mari D. l'intrigua et le fit pester.

Mais celui-ci reconnut sa femme sous le masque et sans perdre de temps il se dirigea vers la maison qu'il habite et se fit remettre *son enfant, une fillette de trois ans, qui avait* été confiée à la garde d'une voisine. Il eut même la mauvaise idée de se donner comme *agent de la sûreté, ce qui lui valut un procès*-verbal.

Depuis le mari avait conservé l'enfant. *Mais une ordonnance a été rendue à la date* du 17 février par M. le président du tribunal civil, confiant la garde de l'enfant à la mère.

Munie de cette ordonnance, l'épouse est venue trouver M. le commissaire de police pour le faire exécuter.

D..., *a été mandé au bureau de ce magis*trat et mis en demeure de ramener l'enfant. Il a dit d'abord l'avoir confié à une sœur qui habite Lille rue Henri-Kolb, 9, mais cela fut reconnu inexact. Il déclara alors que c'était à une autre sœur qui demeure à St-Quentin qu'il avait remis la fillette. On télégraphia dans cette ville, mais un commissaire de police répondit que l'enfant n'était pas chez sa tante.

D..., pour en finir, a promis de ramener l'enfant aujourd'hui lundi au matin.

Il est très excité contre sa femme à qui il reproche de mal se conduire.

La femme, de son côté, met tous les torts du côté du mari.

Affaires de violences

M. D..., négociant rue des Piats, est venu samedi soir à la police se plaindre d'avoir été frappé de plusieurs coups de poing au visage, dont un avec l'aide d'une clef par M. F..., rue de Turenne, chez qui il était allé pour réclamer à propos de la mauvaise qualité de l'eau de son puits. M. D. est locataire d'une maison appartenant au beau père de M. F...

M. F.., de son côté prétend que M. D... s'est présenté chez lui insolemment, l'a insulté et finalement lui a donné un soufflet auquel il a répondu par un simple coup de poing.

M. D... porte à l'arcade sourcillère gauche une blessure qui entrainera suivant le certificat de M. le docteur Caudrelier cinq jours d'incapacité de travail.

Une enquête est ouverte.

Un marchand de frites dévalisé

Un marchand de pommes de terre frites qui n'a pas de chance, c'est M. Joseph Darry, dont la barraque est installée rue de l'Espierre. En l'espace de quelques mois, il a été plusieurs fois dévalisé. Dans la nuit de samedi à dimanche, il était resté dans sa barraque jusqu'à une heure du matin, mais comme il y faisait trop froid il s'en alla. Le lendemain il s'aperçut qu'on lui avait enlevé un sac de coke, son pot à graisse et des pommes de terre.

Il a porté plainte et indiqué un jeune homme sur lequel pèsent ses soupçons.

Les petits drames du ménage

Mme Théodosie R..., rue du Jambon, a porté plainte contre son mari qui lui a administré une volée de coups de poing et de manche à balai. Elle porte des contusions sur le corps.

Procès-verbal a été dressé contre le mari Antoine D...

Chûte

Jeudi matin, M. Louis Dutat, cafetier, place Charles-Roussel, en montant l'escalier très droit qui conduit à un atelier qu'il a à l'étage, tomba à la renverse et se fit des contusions assez sérieuses.

LILLE

Société de Géographie

M. Henri Mager, délégué de Diego-Suarez au Conseil supérieur des Colonies, a fait hier après midi, dans la salle de la Société industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, une très intéressante conférence sur Madagascar.

Dans un langage chatié, M. Mager a fait la description de l'île de Madagascar, qu'il a parcourue.

Il s'est élevé avec force contre la réputation qui représente Madagascar comme un pays infertile et malsain. Les côtes n'ont point le climat meurtrier qu'on leur prête et les hauts plateaux sont fertiles.

Après avoir fait l'historique de nos droits sur la grande île africaine, le conférencier nous montre les différends qui nécessitent notre intervention armée, due surtout à la diplomatie de la Cour d'Emyrne qui n'a jamais respecté les conventions *qu'elle a signées.*

Il flétrit les agissements de la Cie anglaise qui a poussé les hovas à la résistance, puis il examine quelle était la conduite à tenir de notre gouvernement et répond aux trois questions suivantes :

La guerre est-elle nécessaire ?

Quelles sont les difficultés qu'elles présente ?

La possession de Madagascar, vaudra-t-elle les 200 millions nécessaires à sa conquête ?

L'orateur n'hésite pas, il déclare la guerre absolument nécessaire, car toujours les hovas ont méconnu les traités et ne s'inclineront que devant la force.

Les difficultés que l'on rencontrera au cours de la campagne projetée ne sont pas aussi sérieux qu'on l'invoque, les hovas n'ont point d'armée et ne pourront qu'opposer une résistance dérisoire.

Sur la question de rapports, il déclare que Madagascar, par son sol fertile et son industrie compensera rapidement les dépenses qui seront faites.

En effet, les malgaches sont industrieux, ils pratiquent avec succès l'élevage des bœufs, ânes, mulets, etc., la vie n'est pas chère et quand des *colons avisés ayant de l'argent à leur disposition* voudront s'implanter dans l'île africaine, ils seront certains d'obtenir des résultats plus que satisfaisants.

L'orateur préconise la méthode des anglais qui ont mis des milliards à la disposition des compagnies colonisatrices asiatiques à un intérêt de 4 0/0 tandis que nous demandons un rapport de 18 0/0 à nos colons du Tonkin.

Le conférencier après avoir montré des échan*tillons des produits de Madagascar a terminé son* remarquable discours par une vibrante péroraison en faveur d'une action prompte et énergique. Il a été très applaudi.

Coup de revolver

Hier, vers sept heures et demie, des jeunes gens jouaient au billard à l'estaminet Bécue, rue Basse, 52. Survint un nommé W.. Victor, qui fortement pris de boisson, se mit à les invectiver. L'un d'eux, Raphael Baillieul, employé, rue des Arts, riposta en faisant allusion au frère de W...

W. Victor sortit alors et ramena bientôt son frère Marcel et un troisième individu. Ils provoquèrent à nouveau les jeunes gens qui, impatientés, sortirent accompagnés d'un autre consommateur.

A peine dans la rue, W. Marcel tira de sa poche un revolver dont il pressa la détente au hasard, en vociférant des menaces.

Un monsieur est une dame qui passaient, peuvent se féliciter de ne pas avoir été atteints Deux agents de police ont immédiatement ouvert une enquête.

Les frères W..., après leur bel exploit, se sont enfuis chez eux, *rue des Bouchers*, et ont caché le revolver dans leur chambre.

Marcel W,... va sans doute être poursuivi pour port d'arme prohibée.

Il a été arrêté et maintenu en état d'arrestation.

Arrestations

La police de Lille a opéré, dans la journée d'hier, plusieurs arrestations de repris de justice. Dans le nombre des individus arrêtés, on a l'espoir de trouver les auteurs des vols récents qui ont été commis avec une audace incroyable.

D'autres arrestations sont imminentes, nous n'en dirons pas davantage *aujourd'hui pour* ne pas donner l'éveil aux chenapans que la police compte coffrer dans quelques heures.

Disparition

M. Klein, facteur des postes, rue de Nantes, 12, nous informe que son fils Philippe, 15 ans, est disparu de son domicile depuis le 27 février à une heure. Il était vêtu d'un pantalon noir, d'un gilet de chasse noir et rouge, d'un veston bleu marine coiffé d'une casquette grise, chaussé de souliers en cuir.

Ne nous fâchons jamais si nous voulons devenir vieux ; Fontenelle, le savant le plus aimable du XVIIIe siècle, n'eut jamais le moindre accès de colère; aussi vécut-il cent ans. Débarrassons-nous donc de la bile et des humeurs qui nous aigrissent le caractère en faisant de temps en temps une cure avec les Pilules Suisses.

LE NORD

DOUAI

Suicide à Lewarde

Madame Adelaïde Langrand, s'est jetée dans un puits, hier à 6 heures 1/2 du matin. Cette femme était en instance de divorce.

AVESNES

Fourmies. — Jeudi, vers une heure après-midi, Mme veuve Détray, née Eliet, âgée de 74 ans, demeurant rue du Marais, à Fourmies, préparait le diner de ses petits-enfants lorsque son tablier, venant à toucher au poële, prit feu et le communiqua à ses autres vêtements.

Aux cris poussés par cette malheureuse septuagénaire, M. Léon Leduc, son voisin, accourut et put, malgré plusieurs blessures aux mains, éteindre les flammes. Quant à la victime, elle a été assez gravement atteinte sur diverses parties du corps ; son état cependant n'inspire aucune inquiétude.

Wignehies. — Il y a quelques jours, M. Vauhet, jardinier à Wignehies, tenait enroulée à son poignet, la longe qui attachait une vache appartenant à M. Emile Glineur, lorsque celle-ci, effrayée par le tramway de Wignehies à Fourmies, prit peur et partit à fond de train, renversant son conducteur, qui fut piétiné et ou're de nombreuses contusions, eût plusieurs côtes cassées.

Maubeuge. — *Heureuse entente.* — L'hiver rigoureux que nous avons subi, a amené dans les établissements métallurgiques du bassin de Maubeuge, une crise des plus vives ; et, les mines à feu cont nu n'ont guère travaillé plus de quinze jours le mois dernier. Outre cette perte de temps, les ouvriers d'une importante usine d'Hautmont, étaient menacés de supporter une diminution de salaire équivalante de 30 0/0 à la tonne.

A la suite de réclamations par plusieurs ouvriers, le directeur les informait à la date du 7 mars courant, que l'ancien tarif était maintenu.

Ce tarif donne, parait-il en résultat comme salaire quotidien, aux premiers chauffeurs, 9 fr., aux premiers lamineurs, 8 fr., et ce salaire va ensuite en diminuant, suivant le talent ou les aptitudes de l'ouvrier; mais il ne descend jamais assez bas pour que la moyenne des journées des moindres ouvriers soit inférieure à 4 fr.

Nous sommes heureux d'enregistrer cet accord qui évite bien certainement, sinon une grève, tout au moins un chômage toujours préjudiciable aux intérêts de tous.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Sociétés agricoles. — Dans sa séance de samedi la Société Centrale du Pas-de-Calais a adressé à M. Ribot un vœu réclamant énergiquement la suppression du privilège des bouilleurs de crû et l'application de la surtaxe aux sucres coloniaux étrangers.

De son côté, le Cercle Agricole a renouvelé son bureau.

Ont été élus : Président, M. André Evrard ; vice-présidents, MM. Lecoq et Bachelet ; secrétaire, M. Auguste Bécu ; secrétaire-adjoint, M. François Morel ; trésorier, M. Godin ; bibliothécaire-archiviste, M. J. Deconninck.

BÉTHUNE

Lens. — Le nommé Charles Sarrazin, âgé de 17 ans, *habitant la commune de Salomé*, mouleur à la fosse n° 12 des mines de Lens, a eu la main gauche écrasée en descendant d'un plan incliné.

— Le bal organisé par la Société républicaine d'instruction du canton de Bethune dans les salons de la mairie a eu lieu samedi soir avec un plein succès. Affluence très grande ; remarqués MM. Liguerie, sous-préfet, Legillois, maire de la ville, Mahieu, conseiller général, Deguines et Averlant, adjoints au maire, Piteux, J. Senis. Maillant, conseillers municipaux, etc. Beaucoup de jolies toilettes. Salons décorés avec goût ; orchestre de 20 musiciens habilement dirigé par M. Philippe, chef de la musique municipale des sapeurs-pompiers ; buffet fort bien garni.

On a dansé avec beaucoup d'entrain et de gaîté jusqu'à 5 heures du matin. Nos félicitations au dévoué président de la société d'instruction, M. Averlant, et aux membres du comité.

SAINT-OMER

Marché du samedi 9 Mars 1895. — Blé blanc 14.15 à 15.00 ; blé roux 14.00 à 10.00 ; avoine 6.00 à 9.00 ; Fèves 13.00 à 13.50 ; Seigle 10.00 à 10.25 ; Scourgeon 9.00 à 9.25 ; pommes de terre 9.00 à 13.00 ; beurre 2.50 à 2.80 ; œufs 1.60 à 1.70 ; volailles 4.50 à 6 35 — Bestiaux, veaux 1 25 à 1.35 ; porcs 1.00 à 1.10 ; moutons 1.05 à 1.15 ; vaches 0.90 à 1 00.

Tournehem. — Un nommé Achille Malahieude dit Ravachol le vagabond, âgé de 56 ans, né à Menneville (Pas-de-Calais), a été arrêté pour filouterie d'auberge et vagabondage.

CALAIS

Le monument des Bourgeois de Calais

L'inauguration du monument des *Bourgeois de Calais* est fixée aux 2 et 3 juin prochain.

On a renoncé à le placer sur un piédestal aussi élevé qu'il devait l'être d'après le projet primitif.

Le monument se compose, on le sait, des bourgeois de Calais, conduits par Eustache de Saint-Pierre, allant rendre les clefs de leur ville au roi d'Angleterre. Eustache et les bourgeois sont pieds nus, en chemise et la corde au cou.

Ce projet ne plaisait que tout juste aux habitants de Calais qui se voyaient humiliés par la composition du monument. Il a été cependant adopté. Il sera posé sur quelques gradins où un enfant assis symbolisera la Postérité enregistrant l'Histoire.